

Accusé de réception en préfecture
078-247800576/20250623-DCS014-2025-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025



Syndicat Intercommunal de Villennes - Médan
SIVM



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

SOMMAIRE

Accusé de réception en préfecture
078-247800576-20250623-DC
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

<u>PRESENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VILLENNES-MEDAN</u>	4
1. <u>Création et durée</u>	4
2. <u>Composition du Syndicat</u>	4
3. <u>Structures au sein du SIVM</u>	5
II- <u>FREQUENTATION – POINT 2024</u>	9
1. <u>Fréquentation</u>	9
2. <u>Bilan de la fréquentation 2024</u>	9
III- <u>BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2024</u>	10
1. <u>Compte Administratif 2024</u>	10
2. <u>Affectation des résultats 2024</u>	10
3. <u>Cotisations des communes membres</u>	11
IV- <u>REUNIONS DU COMITE SYNDICAL EN 2024</u>	12
V- <u>BILAN DE L'ANNEE 2024</u>	13

PREAMBULE

Accusé de réception en préfecture
078-247800576-20250623-DCS014-2025-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Ce rapport est établi conformément à l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au **renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale**, et à l'article L 5211 – 39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Extrait de la loi repris dans l'article L 5211-39 du CGCT :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

I- PRESENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VILLENES-MEDAN

Accusé de réception en préfecture
078-247800576-20250623-DCS014-2025-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

1. Création et durée

Le syndicat à la carte Villennes – Médan a été créé par arrêté préfectoral du 30 mars 2001 pour une durée illimitée initialement en vue de la construction d'une Base Nautique et d'une Maison de l'Enfance. Cette intercommunalité résulte d'un rapprochement constant opéré entre les municipalités de Villennes-sur-Seine et de Médan depuis de nombreuses années.

Le syndicat a été constitué dans un esprit de mutualisation des forces des deux communes avec création de compétences à la carte pouvant d'une part être développées dans leur diversité et d'autre part réservant l'accueil ultérieur d'autres communes.

Le siège social se situe à la Maison de l'Enfance, 150 rue du Pré aux Moutons à Villennes-sur-Seine.

2. Composition du Syndicat

Le SIVM est composé de 2 communes :

- Médan
- Villennes-sur-Seine.

La population du syndicat est estimée, selon les chiffres du dernier recensement, à 7.153 habitants (Villennes-sur-Seine et Médan).

Chaque commune adhérente doit être représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui forment le Bureau Syndical, membre du Conseil Municipal de chaque commune.

Le Bureau Syndical a été élu le 14 septembre 2020

Le bureau Syndical se compose comme suit :

Présidente : Corinne HOUZIAUX – Villennes-sur-Seine

Vice-Présidente : Karine KAUFFMANN – Médan

Secrétaire : Éric LAURENT – Médan

Secrétaire Adjoint : Arthur ROUYER – Villennes-sur-Seine

Au sein du SIVM une responsable administrative, financière et technique faisant partie des effectifs, Adélaïde DA SILVA.

3. Structures au sein du SIVM

Accusé de réception en date du 23/06/2025
078-247800576-20250623-DCS012-2025-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Le SIVM dispose de deux bâtiments en propriété propre :

- L'un situé, Chemin des Pêcheurs à Villennes-sur-Seine (78670), accueillant une activité nautique,
 - L'autre situé 150 rue du Pré aux Moutons à Villennes-sur-Seine (78670) accueillant des activités pour les jeunes enfants.
- **Pour le bâtiment situé chemin des Pêcheurs intitulé « Base Nautique »**, le SIVM met à disposition les locaux à une association pour la gestion de l'activité Club Aviron. Cette mise à disposition est en application d'une convention en date du 17 octobre 2005. Les termes de la convention : Mise à disposition gratuite des locaux et refacturation des frais de fonctionnement gérés par le SIVM pour des raisons de synergie (eau et EDF).
 - **Pour le bâtiment situé rue du Pré aux Moutons intitulé « Maison de l'Enfance »**, le SIVM accueille une structure non gérée administrativement et financièrement par le SIVM.
 - ✓ La Crèche Parentale « Pomme de Reinette » gérée en association

Le SIVM met à disposition des locaux à usage exclusif de la crèche, selon une convention en date du 31 août 2021. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 30 mars 2023 avec prise d'effet au 1^{er} avril 2023.

Les termes de la convention : Mise à disposition gratuite des locaux,

Refacturation des frais de fonctionnement (eau, gaz et électricité).

Cette crèche accueille 22 enfants de 3 mois à 3 ans.
 - **Le SIVM gère administrativement et financièrement deux activités propres :**
 - ✓ L'enfance (de 3 à 11 ans) pour la gestion des activités périscolaires et extrascolaires (séjours extérieurs inclus) dans les structures suivantes :
 - ❖ La Maison de l'Enfance « L'Île aux Enfants » pour le périscolaire du matin, les mercredis et vacances scolaires,
 - ❖ La Commune de Villennes-sur-Seine met à disposition gratuitement ses écoles afin que le SIVM puisse étendre sa capacité d'accueil en faisant le périscolaire du soir (depuis la rentrée de septembre 2022) où la demande ne cesse d'augmenter.
 - L'école du Pré-Seigneur pour les élémentaires : périscolaire du soir, les mercredis et vacances scolaires.
 - L'école des Sables pour les maternels : périscolaire du soir,
 - L'école des Chèvrefeuilles pour les maternels et les élémentaires : périscolaire du soir
 - ❖ L'école Emile Zola à Médan pour le périscolaire matin et soir – Cette structure a été intégrée au SIVM à la rentrée de septembre 2021. La commune de Médan met à disposition du SIVM des locaux gratuitement. Une convention de mise à

disposition prévoit le remboursement des charges afférentes et le remboursement du personnel mis à disposition.

✓ La Jeunesse (de 11 à 17 ans) « Le Local »

Accusé de réception en préfecture
078-247800576-20250623-DCS014-2025-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

« L'île aux enfants », Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

- ❖ Ouverture du bâtiment : juin 2006
 - ❖ Période scolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 - De 7h à 8h30 le matin
 - ❖ Les Mercredis et vacances scolaires de 7h à 19h
 - ❖ Fermeture les deux premières semaines en août et une semaine à Noël.
 - Effectif de l'accueil : 95 places maternelles – Les élémentaires peuvent y être accueillis selon les besoins mais pas dans la même salle que les maternels
 - Extrascolaire : les vacances scolaires
 - Périscolaire : matin et les mercredis en périodes scolaires
- « Ecole Pré-Seigneur », Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)
- ❖ Période scolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 - De 16h30 à 19h le soir
 - ❖ Les Mercredis et vacances scolaires de 7h à 19h
 - Effectif de l'accueil : 90 places élémentaires
 - Extrascolaire : les vacances scolaires
 - Périscolaire : soir et les mercredis en périodes scolaires
- « Ecole Les Sables », Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)
- ❖ Période scolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 - De 16h30 à 19h le soir
 - Effectif de l'accueil : 80 places maternels
- « Ecole Chèvrefeuilles », Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)
- ❖ Période scolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 - De 16h30 à 19h le soir
 - Effectif de l'accueil : 80 places élémentaires et maternels
- « Ecole Emile Zola », Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)
- ❖ Période scolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 - De 7h30 à 8h30 le matin
 - De 16h à 19h le soir
 - Effectif de l'accueil : 50 places élémentaires et maternels

L'accueil est assuré par une équipe d'animation diplômée composée de :

- ✓ La directrice (BAFA + BAFD),
- ✓ 2 directrices adjointes (BAFA + BAFD)
- ✓ 15 animateurs diplômés BAFA et CAP petite enfance,
- ✓ 2 animateurs non-diplômés,
- ✓ 1 agent technique pour le périscolaire à Médan

Répartis entre les élémentaires et les maternels.

Taux d'encadrement périscolaire (HORS PEDT) :

- ✓ 1 animateur pour 14 élémentaires,
- ✓ 1 animateur pour 10 maternels.

Taux d'encadrement périscolaire (AVEC PEDT) :

- ✓ 1 animateur pour 18 élémentaires,
- ✓ 1 animateur pour 14 maternels.

Taux d'encadrement extrascolaire :

- ✓ 1 animateur pour 12 élémentaires,
 - ✓ 1 animateur pour 8 maternels,
- Le taux d'encadrement est adapté pour les sorties.

Le SIVM est en attente de la validation du PEDT / plan mercredis par la SDJES.

Les animations proposées portent sur :

- Des ateliers de découvertes de jeux libres (puzzles, memory, loto et coloriages)
- Des activités en fonction d'une thématique et déclinées : manuelles, créatives, ludiques...
- Des passerelles avec l'EMS les mercredis au Complexe Sportif face à la Maison de l'Enfance,
- Des sorties à la journée (base nautique, parc d'attractions, balades en forêt, ...),
- Des intervenants extérieurs sur site : la mini ferme itinérante, N'Joy, compagnies théâtrales, etc...
- Des mini-séjours pour les élémentaires,
- Des activités à thèmes pour préparer des événements : Fêtes des Mères et des Pères, spectacle de fin d'année en juin, Journée de l'enfance en septembre et Noël.

➤ Le Club Ados « Le Local », dédié aux activités de la jeunesse de 11 à 17 ans

- ❖ Ouverture de la structure en septembre 2010, dans des locaux au sein du complexe sportif de la commune.
- ❖ Effectif de l'accueil : 50 places
- ❖ Ouvertures :
 - Période scolaire : Mercredi : 14h – 20h
Vendredi : 16h – 20h
Samedi : 14h -20 h
 - Vacances scolaires : du lundi au vendredi 13h – 20h
 - Le local est fermé trois semaines en août ainsi qu'une semaine à Noël.

L'accueil est assuré par une équipe d'animateurs diplômés (BAFA et BAFD) et expérimentée sur le public adolescent, elle est composée de :

- ✓ Le directeur (BAFA + BAFD),
- ✓ Un adjoint (BAFA + BPJEPS)
- ✓ 3 animateurs diplômés BAFA.

Les animations proposées portent sur :

- Des projets proposés en « fil rouge »,

- Le babyfoot, flipper et billard,
- Des sorties diverses,
- Soirées à thèmes,
- Boom des CM2,
- Barbecues proposés dans les différents quartiers des deux communes,
- Soirées cinéma et jeux de sociétés sur les deux communes.

Par ailleurs, le Directeur chargé du « Local » en collaboration avec son adjoint assure l'organisation du CMJ pour le compte de la Mairie de Villennes-sur-Seine en coordination avec un élu du Conseil Municipal de la Ville. Leur temps pour le CMJ est pris en charge financièrement par la commune.

- **Parc Automobile**

Pour les besoins des services, le SIVM gère 2 mini bus pour le Centre de loisirs et le Club Ados.

En fonction de la demande ils utilisent le mini bus de la ville également.

La ville peut utiliser ceux du SIVM, cette mutualisation est gérée par une convention entre le SIVM et la Ville.

- **Déplacements**

Pour les sorties importantes organisées au cours de l'année c'est la société de bus « DEBRAS VOYAGES » qui transportent enfants et animateurs.

- **Règlement intérieur**

Pour la bonne gestion entre le SIVM et les parents, un règlement intérieur est établi portant sur le fonctionnement des inscriptions, les conditions d'accueil, les règles essentielles de vie en collectivité (ponctualité, hygiène, ...), les tarifs, dont les familles prennent connaissance et actent à l'inscription.

- **Convention entre la Mairie de Villennes-sur-Seine et le SIVM**

Pour une bonne organisation et une mutualisation des services, une convention est établie entre la Mairie et le SIVM portant sur les services mis à la disposition du SIVM par la commune (gestion des ressources humaines ; frais de fonctionnement occasionnels – une carte carburant) et différents services mis à la disposition de la commune par le SIVM (le personnel pour le CMJ, personnel en cas de grève dans les écoles ou autre ; répartition des frais du parc automobile en fonction de l'utilisation...).

- **Convention entre la Mairie de Médan et le SIVM**

Pour une bonne organisation du périscolaire à l'école Emile Zola de Médan, la commune met à disposition du SIVM des locaux, 1 agent technique et un agent d'entretien.

Les charges d'eau, d'électricité, de gaz et du personnel sont refacturées trimestriellement au SIVM.

II- FREQUENTATION – POINT 2024

Accusé de réception en préfecture
078-247800576-20250623-DCS014-2025-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Fréquentation

Fréquentation des 5 dernières années (en heures de présence) pour l'ensemble des activités proposés par le SIVM

	2020	2021	2022	2023	2024
Maternels	45 497	68 517	84 107	85 823	86 113
Elémentaires	29 007	38 028	51 109	50 833	51 255
Club Ados	8 093	19 071	16 357	28 413	28 816
Séjours et Mini camps	950	2 960	5 340	5 910	3 060
Total	83 547	128 576	156 913	170 979	169 244

La présence horaire des enfants a été réajustée par la CAF lors de son contrôle survenu sur l'année 2019. En effet, nous passons de 2h de présence par enfant le matin à 1h30 et de 3h de présence le soir à 2h30 sur la commune de Villennes-sur-Seine. Pour la commune de Médan, nous comptabilisons 1 heure de présence pour les matins et 3 heures pour les soirs en périscolaire.

En 2024, nous constatons une hausse des effectifs sur toutes les tranches d'âges.

Fréquentation détaillée sur les mercredis et vacances - répartition Villennes-sur-Seine (V) et Médan (M)

	Mercredis		Petites Vacances								Grandes Vacances				Total Annuel		
			Février		Avril		Octobre		Décembre		Juillet		Aout				
	V	M	V	M	V	M	V	M	V	M	V	M	V	M	V	M	Total
2020	200	46	129	31	0	0	0	0	40	9	115	26	93	24	577	136	713
2021	191	57	112	24	14	0	136	45	45	16	170	29	120	38	788	209	997
2022	197	64	130	37	117	46	143	39	104	29	169	64	116	45	976	324	1300
2023	179	55	138	36	110	38	155	40	92	25	127	41	96	35	897	270	1167
2024	205	56	126	35	116	32	147	40	63	13	163	36	137	32	957	244	1201

2. Bilan de la fréquentation 2024

Par rapport à l'année 2023, nous constatons une fréquentation légèrement en baisse des enfants médanais sur les vacances scolaires. Nous observons également la même baisse de fréquentation pour les enfants villennois surtout sur les petites vacances.

En ce qui concerne les mercredis, une hausse est constatée pour la fréquentation des villennois, et celle des médanais reste stable.

En effet, les familles inscrivent leurs enfants au centre de loisirs même s'ils n'ont pas nécessairement besoin des places et suppriment leurs demandes au dernier moment. Cela génère des difficultés d'inscriptions pour celles qui en ont besoin.

Sur le total annuel pour les 2 communes, nous passons de 1 167 à 1 201, représentant en pourcentage une augmentation de 2.83 %.

La fréquentation est toujours en hausse pour le périscolaire du soir et les mercredis chez les maternels.

III- BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2024

1. Compte Administratif 2024

Accusé de réception en préfecture
078-247800576-20250623-DCS014-2025-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Les résultats sont les suivants :

- **En section de fonctionnement :**

- Une réalisation de dépenses de 998 735.09 €,
- Une réalisation de recettes de 1 032 612.57 €,
- Soit un résultat de fonctionnement excédentaire de 33 877.48 €, et un résultat cumulé en fonctionnement de 156 409.25 €

- **En section d'investissement :**

- Une réalisation de dépenses de 2 404.99 €,
- Une réalisation de recettes de 17 335.30 € (FCTVA, excédent de fonctionnement, amortissement des immobilisations),
- Soit un résultat d'investissement de 14 930.31 €, mais un résultat cumulé en investissement de 26 519.69 €.

Résultats budgétaires et de clôture de l'exercice 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	998 735,09
Recettes de l'exercice	1 032 612,57
Résultat de l'exercice	33 877,48
Excédent cumulé	122 531,77
Résultat de clôture	156 409,25
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	2 404,99
Recettes de l'exercice	17 335,30
Résultat de l'exercice	14 930,31
Excédent cumulé	11 589,38
Résultat de clôture	26 519,69
EXCEDENT DE CLOTURE	
	182 928,94

2. Affectation des résultats 2024

Un résultat d'exploitation excédentaire de la section de fonctionnement de 33 877.48 € auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 122 531.77 € soit un résultat cumulé de 156 409.25 €. Une reprise au compte 002 en section de fonctionnement du résultat d'exploitation soit 156 409.25 euros.

Un résultat d'exploitation excédentaire de la section d'investissement de 14 930.31 € auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 11 589.38 € soit un résultat cumulé

de 26 519.69 €. Une reprise au compte 001 en section d'investissement du résultat soit 26 519.69 euros.

Accusé de réception en préfecture
078-247800576-20250623-DCS014-2025-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

3. Contributions des communes membres

La répartition de financement incombant aux communes se répartit de la façon suivante (dont le calcul a été défini par délibération en 2005) :

- Selon le nombre d'habitants recensés par commune en ce qui concerne le budget d'investissement,
- Selon le nombre d'utilisateurs recensés par commune et par activité en ce qui concerne le budget de fonctionnement.

Le montant total des contributions fiscalisées s'élève pour l'année 2024 à 318 000 € réparti de la manière suivante :

- Villennes-sur-Seine : 247 868.50 €
- Médan : 70 131.50 €

IV- REUNIONS DU COMITE SYNDICAL EN 2024

Accusé de réception en préfecture
078-247800576-20250623-DCS014-2025-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Le Comité s'est réuni 5 fois :

- **Le 28 février 2024**

- Rapport d'Orientation Budgétaire 2024,
- Modification du tableau des effectifs – Filière animation
- Modification des tarifs du SIVM

- **Le 28 mars 2024**

- Adoption du compte administratif, compte de gestion de l'année 2023,
- Adoption du budget primitif 2024,
- Reprise définitive du résultat – Affectation des résultats 2023,
- Contributions fiscalisées 2024,
- Modification et création de poste- Filières administratif et technique

- **Le 20 juin 2024**

- Décision modificative n°1,
- Rapport d'activités 2023

- **Le 3 octobre 2024**

- Dépenses d'investissement avant le vote du BP,
- Reprise de provisions sur créances douteuses,
- Actualisation des taux de rémunération des emplois vacataires,
- Attribution de cartes cadeaux pour les enfants du personnel SIVM,
- Autorisation de signature de l'avenant COF de la CAFY

- **Le 17 décembre 2024**

- Mise à jour du RIFSSEP,
- Mise en place du télétravail,
- Modification du tableau des effectifs – Filière animation,
- Participation employeur – contrat prévoyance,
- Remboursement des dépenses effectuées par l'AVIRON

V- BILAN DE L'ANNEE 2024

Accusé de réception en préfecture
078-247800576-20250623-DCS014-2025-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Les sorties et mini-séjours du Centre de Loisirs et du Club Ados ont un franc succès. Les enfants sont ravis des activités proposées !

- Les animations proposées au Centre de Loisirs :
 - ❖ Activités manuelles,
 - ❖ Grands jeux,
- Les sorties et activités proposées :
 - ❖ **Au centre de loisirs** : N'Joy, Aventure Land, Herouval, France miniature, Zoo de Thoiry, ferme de Tiligolo
 - ❖ **Au Club Ados** : Speed park, feel jump, patinoire de Boulogne, cinéma, théâtre, EVA les Mureaux, cours de boxe, projet X, Parc Asterix, Basket fauteuil
 - ❖ **Les mini-camps** :
 - Les ados :
 - Les vacances de Printemps – Séjour tonic à Langeac
 - Les vacances d'été – Séjour en Espagne
 - Les Elémentaires :
 - Les vacances de Printemps – Séjour à Mansigne
 - Les vacances d'été – Séjour à Murat le Quaire

Félicitations à toutes les équipes d'animations pour leur implication, leur attention auprès des enfants, leur écoute, leurs propositions d'animations pour le bon fonctionnement des services proposés à la population et des démarches faites auprès de la CAF.